



CHAMPIONNAT DE PITBIKE 2018 BOURGOGNE FRANCHE COMTE

Ce Championnat se déroulera conformément au code sportif FFM, sauf définitions particulières du présent règlement.

CATEGORIES ET COUREURS ADMIS

La Ligue de Bourgogne Franche Comté met en compétition pour 2018 un Championnat de PitBike. Trois catégories à l'intérieur de ce championnat, les opens, les vétérans et les girls.

Le nombre de pilote peut varier. Un maximum de 14 pour une piste de 250m, plus 1 pilote par 25m avec un maximum de 45 pilotes si la configuration de la piste le permet. (Article 72 – F)

Seuls les pilotes licenciés B/FC pourront participer au classement du Championnat. Exception pour les pilotes étant licencié dans un club national (ex : CMPN). Un titre de champion de Bourgogne Franche Comté sera décerné dans la catégorie suivante:

- **Catégorie OPEN: 1^{er} pilote NJ3, NJ3C, NCO ou NPP**

Peuvent prétendre participer à ce Championnat tous les coureurs titulaires d'une licence délivrée par la FFM NJ3, NJ3C, NCO, NPP ou internationale. Les pilotes licenciés FFM de nationalité étrangère devront répondre aux modalités de l'Article 6.1 du Règlement Général Motocross.

Catégories et cylindrées (à partir de 12ans révolus):

- De 88 jusqu'à 190cc (*suivant le règlement FFM des conditions d'accès à la pratique*)

Plaques Numérotées:

- Fond vert / numéro blanc pour les 88cc (règlement CDF)
- Fond blanc / numéro noir (règlement CDF)
- Fond noir / numéro blanc (règlement CDF)
- Fond bleu / numéro blanc (si pilote amateur au CDF)

- **Catégorie VETERAN: 1^{er} pilote NCO ou NPP**

Peuvent prétendre participer à ce championnat tous les coureurs titulaires d'une licence délivrée par la FFM NCO, NPP ou internationale ayant **38 ans à sa prise de licence**. Les pilotes licenciés FFM de nationalité étrangère devront répondre aux modalités de l'Article 6.1 du Règlement Général Motocross.

Catégories et cylindrées (à partir de 38ans):

- De 88cc jusqu'à 190cc

Plaques Numérotées:

- Fond jaune / numéro noir (règlement CDF)

- **Catégorie GIRL: 1^{ère} pilote NJ3, NJ3C, NCO ou NPP**

Peuvent prétendre participer à ce Championnat toutes les coureuses titulaires d'une licence délivrée par la FFM NJ3, NJ3C, NCO, NPP ou internationale. Les pilotes licenciés FFM de nationalité étrangère devront répondre aux modalités de l'Article 6.1 du Règlement Général Motocross.

Catégories et cylindrées (à partir de 12ans):

- De 88cc jusqu'à 190cc

Plaques Numérotées:

- Fond rose / numéro blanc (règlement CDF)

ARTICLE 1 – ACCUEIL

Les contrôles administratif et technique auront lieu la veille de l'épreuve de 16h00 à 19h00.

Pour les épreuves Nocturnes: Les Contrôles administratif et technique ce feront le matin de l'épreuve de 8h00 à 12h00.

ARTICLE 2 – NUMEROS DE COURSE

Les numéros de course seront attribués au fur et à mesure du déroulement du Championnat. Un numéro sera affecté au pilote dès sa première participation à une épreuve du Championnat de B/FC. Le pilote, participant au Championnat, le conservera pour toute la saison qu'il participe à une ou plusieurs épreuves. Un pilote ayant obtenu un numéro auprès de la FFM, (pour les inscrits dans les épreuves de Championnat de France), aura automatiquement ce même numéro attribué pour les épreuves du Championnat de Bourgogne Franche Comté s'il le demande.

ARTICLE 3 – ENGAGEMENT

Engagement pour la totalité du Championnat ou à l'épreuve sur le site officiel www.ffm.engage-sports.com. Les inscriptions devront être **faites avant le mercredi soir 23h59 précédant l'épreuve**. Les pilotes non-inscrits dans le délai se présentant le samedi ou le dimanche seront refusés.

Les pilotes d'un club de Bourgogne Franche Comté **sont prioritaire jusqu'à 1 mois avant l'épreuve**, tout comme un pilote dans un club national si il ne participe pas à un autre championnat de ligue. Passé ce délai les pilotes hors ligue pourront s'inscrire suivant le nombre de place restante.

Les licences "1 manifestation" pilote (**non prioritaire**) sont à prendre sur le site de la FFM, aucune licence ne sera délivrée le samedi ni le dimanche sur le lieu de l'épreuve.

INSCRIPTION Jusqu'à 14 jrs avant l'épreuve	DROIT D'ENGAGEMENT : 30€
INSCRIPTION A 13 jrs de l'épreuve	DROIT D'ENGAGEMENT : 45€
OU S'ENGAGER ?	Sur www.ffm.engage-sports.com Pour demander des informations, contactez le responsable, M. Jérôme GABETTE : 06.78.47.19.60 / pitbike.bourgogne@yahoo.fr
COMMENT ?	Demander votre numéro de course sur www.ffm.engage-sports.com . Ceci est obligatoire même pour les pilotes ne désirant s'inscrire qu'à une seule course au cours de la saison sous peine de voir la procédure en ligne bloquée. Puis faite vos inscriptions.
DELAJ	Le mercredi soir 23h59 d'avant la course. Aucune inscription ne sera possible après.

Une confirmation d'engagement sera envoyée au pilote via www.ffm.engage-sports.com si la procédure en ligne a bien été respectée.

Toute absence du pilote devra être signalée au responsable par courrier ou par mail. Les messages vocaux ne seront pas pris en compte. En cas d'absence injustifiée, le règlement de l'engagement sera encaissé. Tout cas litigieux sera examiné par la Commission de Motocross. Le Jury de l'épreuve pourra interdire la participation d'un pilote qui n'est pas à jour des modalités d'engagement.

Une liste d'attente de 5 pilotes maximum suit après le nombre d'inscrits atteint.

Le responsable transmettra la liste des engagés au Club Organisateur le plus tôt possible en confirmant les numéros affectés.

ARTICLE 4 - FORMULE

Le Championnat de Bourgogne Franche Comté PitBike 2018 se disputera au cours des épreuves inscrites au calendrier. Elles pourront se dérouler de jour ou de nuit suivant les critères notifiés sur le dossier de course.

ARTICLE 5 – DEROULEMENT DE LA MANIFESTATION

Le pilote passera en premier au Contrôle Administratif qui lui remettra une fiche de vérifications techniques qui sera à compléter et à signer. Puis retirera un transpondeur qui devra être monté obligatoirement sur la machine et se dirigera au Contrôle Technique avec les équipements devant être contrôlés.

Une séance d'essai libre de 10mn **puis** une séance d'essai chronométré de 10mn.

La séance d'essai chronométré déterminera la place sur la grille pour les deux manches de 10mn + 1 tour
(Voir le planning de journée de l'organisateur)

ARTICLE 5.2 – REPRESENTANT DES PILOTES

Chaque catégorie peut désigner un "Représentant des pilotes" qui serait l'interlocuteur privilégié du Jury pour représenter l'ensemble des pilotes.

ARTICLE 6 – CHRONOMETRAGE

Le Chronométrage s'effectuera par transpondeurs, distribués la veille et le matin de l'épreuve lors du Contrôle Administratif et devront être rendus propres en fin d'épreuve. Pour assurer leur maintien sur les machines, des supports seront proposés à 10€.

Les chèques de caution ne sont plus demandés. La carte de licence sera à laisser au Contrôle Administratif ou technique suivant la demande. En cas d'oubli de celle-ci, le pilote devra laisser une pièce d'identité.

Dans le cas d'épreuves gérées par le Chronométrage Fédéral (épreuves de Championnat de France), le club devra régler la location du matériel à la FFM (suivant le tarif en vigueur).

ARTICLE 7 – CLASSEMENT

Dans chaque manche, le barème des points sera le suivant:

	Points		Points		Points		Points
1	25	6	15	11	10	16	5
2	22	7	14	12	9	17	4
3	20	8	13	13	8	18	3
4	18	9	12	14	7	19	2
5	16	10	11	15	6	20	1

Pour être classé, les pilotes devront avoir franchi la ligne d'arrivée. Seuls les pilotes titulaires d'une licence NJ3, NJ3C, NCO et NPP prisent dans un club de B/FC ou un club National peut prétendre à marquer des points au Championnat.

ARTICLE 7.1 – CLASSEMENT D'UNE EPREUVE

Le classement général d'une épreuve sera calculé en additionnant les points obtenus à chaque manche. Celui qui aura totalisé le plus grand nombre de points sera déclaré vainqueur. En cas d'ex æquo, celui qui aura obtenu la meilleure place dans la dernière manche sera déclaré vainqueur de l'épreuve. Cette règle est valable pour d'autres pilotes ex æquo.

ARTICLE 7.2 – CLASSEMENT DU CHAMPIONNAT

Le classement du Championnat se fera par le cumul des points marqués à chaque épreuve. Le champion sera le pilote B/FC qui totalisera le plus grand nombre de points. Les ex æquo seront départagés par le plus grand nombre de meilleures places.

ARTICLE 7.3 – CLASSEMENT POUR LES PILOTES INSCRITS EN CDF

Les pilotes engagés dans une épreuve de Championnat de France Pitbike se déroulant le même jour qu'une épreuve de Championnat de Ligue de Bourgogne Franche Comté (*sous réserve qu'ils soient inscrits à cette même épreuve*), se verront attribuer :

- 10 points en cas de qualification ou participation aux manches de Championnat de France,
- la totalité des points acquis au cours des **2 premières manches** du Championnat de France, affectés d'un coefficient **2** jusqu'à concurrence de **50** points

IMPORTANT : Néanmoins, pour prétendre obtenir ces points, **les pilotes concernés devront transmettre** (par mail ou télécopie) au Délégué du Championnat dans les 8 jours suivant l'épreuve, **les résultats qu'ils ont obtenus** (avec copie à la LM B/FC).

Dans le cas où un pilote participerait à une épreuve du Championnat de France le même jour qu'une épreuve du Championnat de Ligue, le montant de son engagement (-1€) lui sera remboursé par la CMX. Dans le cas contraire, l'engagement sera encaissé et non remboursé.

ARTICLE 7.4 – PODIUMS

Les Clubs Organisateurs récompenseront sous forme de Coupes ou Trophées, les trois premiers pilotes du "Classement Journée", toutes licences confondues, *dans les catégories Open, Vétérans et Girls*.

La présence des pilotes est obligatoire à la remise des prix, dans une tenue correcte et suivant un comportement digne d'un sportif.

ARTICLE 8 – DISCIPLINE

Tout pilote engagé doit avoir un comportement correct. Il est responsable de ses accompagnateurs, tant sur le circuit qu'aux abords du site, avant, pendant et après l'épreuve. Dès lors où un licencié est sur un site dans le cadre d'une organisation, d'un entraînement ou d'une course, il est tenu de respecter les consignes des Organisateurs, du Directeur de Course et du responsable sur l'épreuve. Aucune intervention extérieure ne sera tolérée dans le déroulement d'une épreuve.

Tous déplacements en engins motorisés dans les parties réservées au public et dans l'enceinte du circuit sont strictement interdits. Un avertissement verbal sera donné et en cas de récidive, le Jury prendra une décision plus sévère. Les participants installés dans le parc coureurs doivent respecter les règles de bien séance et de bons voisinages.

ARTICLE 9 – TECHNIQUE

Le pilote se dirigera avec la fiche vérifications techniques qui sera à compléter et à signer au Contrôle Technique avec les équipements devant être contrôlés.

Equipement obligatoire:

- Casque Intégral (*à faire contrôler*)
- Pantalon et maillot manche longue de type Tout Terrain
- Protection dorsale et pectorale (CE) (*à faire contrôler*)
- Bottes tous terrains obligatoires

Machine:

- Ø de la roue arrière: 10 ou 12
- Moteur 4temps Horizontal
- La roue avant peut être 12 ou 14
- Hauteur de té de fourche maximum (du sol au – dessus du té supérieur)=95cm
- Entraxe de roue inférieur à 124cm
- La cylindrée maxi est 190cc

Décibel:

La méthode de prise de son appliquée sur la «2Mmax». Voir le Règlement Général Motocross.

Pour tout article non répertorié, se reporter aux articles 8 du règlement Général Motocross.

Nota1: les machines doivent (sauf accord du responsable de parc) être poussées dans le parc pilotes.

Nota2: Les machines à refroidissement liquide *sont interdites*.

Nota3 : Toutes machines ne répondant pas aux critères des articles précédents ne seront pas admises.

Le tapis environnemental est obligatoire, tout pilote ne respectant pas cette règle sera renvoyé le jour de la course.

L'UTILISATION D'UNE MINI-MOTO OU TOUT ENGIN A MOTEUR EST INTERDITE DANS L'ENCEINTE DU CIRCUIT EN DEHORS DU CIRCUIT, SOUS PEINE DE SANCTION.

Bonne saison à tous.